

REPONSES AU DIRECTEUR SUR LE FAIBLE % DE CMU

OPTION A

M. le Directeur

Je constate que de nombreux patients devant changer de Carte Vitale (après perte, changement de régime ou de CPAM) subissent des délais d'obtention souvent supérieurs à trois mois, avec des exemples dépassant les six mois.

Il ne s'agit évidemment que d'une analyse statistique et j'aimerais connaître votre interprétation qualitative de ces données afin de compléter mon analyse personnelle.

OPTION B

M. le Directeur

les chiffres étant ce qu'il sont et leur interprétation ce qu'on veut bien en faire, je me sens incapable d'expliquer, en l'état, vos données et pour être franc d'en comprendre le sens.

Sous-entendez-vous que je refuse mes soins à une quelconque partie de la population ?

Si oui, quelles sont les éléments qui vous le donnent à penser ?

OPTION C

M. le Directeur

Pourriez vous me préciser la notion d' « étonnamment faible » à laquelle vous faites référence ?

Je voudrais surtout pouvoir partager votre analyse avec les autres médecins via le site de mon syndicat.
